

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

Direction Cohésion territoriale et appui aux
communes – L'Alpha et son réseau de lecture

**MEDIATHEQUE L'ALPHA-CONTRAT DE CESSION DU
SPECTACLE
« MAMINA ET L'ENFANT DES ILES »**

N° 2025 - D - 379

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

VU, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession du spectacle « Mamina et l'enfant des îles » de Brigitte Texier et Axel Maximin Catineau, entre l'association Compagnie Juste Nez située 36 rue porte de Marillac à La Rochefoucauld et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – Le contrat de cession prévoit une représentation du spectacle susnommé, le samedi 20 décembre 2025 à 15h, à l'auditorium de l'Alpha.

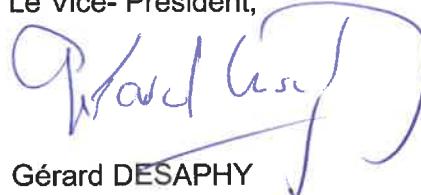
Article 3 – Entre contrepartie GrandAngoulême s'engage à verser, à la Compagnie Juste Nez :

- 850 € TTC pour la représentation du spectacle,
 - 119 € TTC pour les déplacements des deux artistes
 - 50 € TTC pour les repas des deux artistes,
- soit un total de 1 019 € TTC (hors SACEM).

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 28 NOV. 2025
Publié ou notifié,
Le 28 NOV. 2025

Angoulême, le 28 NOV. 2025
Pour le Président,
Le Vice- Président,


Gérard DESAPHY